

Rôle des genêts

Crex crex (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : A 122

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Gruiformes
- Famille : Rallidés

Statut et Protection

- Directive Oiseaux : Annexe I
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale : arrêté du 29 Octobre 2009
- Liste rouge nationale (2011) : En danger



Crédit photo : J-PH Siblet

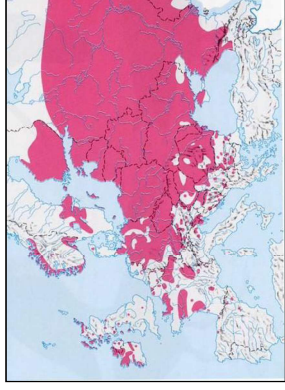
Description de l'espèce

Le Rôle des genêts a un corps trapu comprimé latéralement, des ailes courtes, larges et arrondies, une queue courte et arrondie et un cou allongé.

Les parties supérieures sont brun-gris tacheté de brun-noir. Le dessus de l'aile est roux-orangé, la face et l'avant-cou sont gris-bleuté, les joues brunes, la poitrine, les flancs et le dessous de la queue sont barrés de blanc et de brun-roux, le ventre est blanc.

Le bec set court, assez épais et droit, rose chair avec la pointe brune. Les pattes ont assez longues et gris rosé, les doigts très fins et très longs.

Répartition en France et en Europe



Source : Camp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa. The Birds of the Western Palearctic*, Vol. 1, 101X

Le Rôle des genêts niche sur une grande partie de l'Europe moyenne et septentrionale, des îles Britanniques à la Sibérie et de la Fennoscandie à la mer Noire.

A l'échelle nationale, l'espèce est concentrée surtout dans le centre ouest. Les principaux bastions de l'espèce sont les basses vallées Angevines, le bassin de la Saône, la basse vallée de la Loire, les vallées alluviales du Nord et de l'Est, le bassin de la Charente et le marais Poitevin et la Normandie.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs globaux

En Europe, la population est estimée entre 92 000 et 233 000 mâles chanteurs. Les bastions sont la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie (plus de 10 000), la Pologne (6600-7800), les trois pays Baltes (plusieurs milliers).

Les effectifs d'Europe de l'Ouest sont beaucoup plus réduits. Seuls la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, la Suède et l'Autriche possèdent des populations supérieures à 100 couples.

L'effectif français a été évalué à 1140-1280 mâles chanteurs en 1998. En 2006, il était estimé entre 490 et 560. Les principaux bastions de l'espèce sont les basses vallées Angevines, le bassin de la Saône, la basse vallée de la Loire, les vallées alluviales du Nord et de l'Est, le bassin de la Charente et le marais Poitevin et la Normandie. L'espèce a disparu de plus de la moitié des départements français où elle était présente depuis les années 1930.

Au total, l'espèce a été donnée en déclin dans plus de 27 pays européens au cours des 10 à 20 dernières années.

L'espèce était autrefois commune en région Ile-de-France mais les effectifs ont énormément diminué jusqu'à atteindre l'extinction dans certaines zones. Quelques prairies résiduelles, notamment en Bassée, permettaient de maintenir quelques individus jusqu'en 1983. Bien que quelques observations soient encore effectuées de temps à autre, la nifidication de l'espèce en Ile-de-France reste plus qu'incertaine depuis les années 80.

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site

Le rôle des genêts est présent très ponctuellement, en période de migration.

Menaces

- Diminution des inondations et assèchement des terrains humides
- Abandon des prairies
- Précocité et mécanisation des fauches
- Intensification agricole (engrais, régression des prairies...)

Mesures de gestion conservatoire

- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Réinstaurer et promouvoir le pâturage extensif
- Pratiquer la fauche tardive et centrifuge
- Maintenir les milieux ouverts par du débroussaillage
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Favoriser l'aménagement de zones prairiales (carrières)
- Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites
- Diminuer l'utilisation d'intrants
- Adapter les périodes d'interventions (pâturage et fauche, y compris chemins, bandes enherbées et jachères)
- Mettre en place un couvert végétal permanent
- Mise en défens temporaire des milieux remarquables (conditionné par localisation des nids)

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Ces mesures sont favorables à l'ensemble des espèces prairiales et notamment des zones humides.